

Le 2 octobre 2016

Note d'information au Comité spécial sur la réforme électorale

par Callum McDonald

Pages 1 à 7

Membres du Comité spécial sur la réforme électorale,

Le débat sur la réforme électorale est beaucoup plus fondamental que ce que les différents médias d'information laissent entendre. Le fond de la question n'est pas de savoir comment un système futur fonctionnerait, mais plutôt de savoir comment un nouveau système pourrait concrétiser de façon plus globale notre vision de la démocratie. Les autres questions liées à ce débat, la logistique d'un nouveau système par exemple, ne peuvent être abordées que dans l'éventualité où nous nous mettons d'accord sur le fait que nous sommes mûrs pour un changement. À ce titre, chacun des modèles électoraux démontre à la base une vision différente de la démocratie, et j'aborderai cette question en faisant référence à quatre différents systèmes. Je vous écris donc pour suggérer que le **comité propose un système mixte avec compensation proportionnelle pour les prochaines élections fédérales au Canada, et, éventuellement, tenir un référendum après qu'une élection a eu lieu au moyen de ce nouveau modèle**, à l'instar de ce qu'a fait la Nouvelle-Zélande.

Système majoritaire uninominal à un tour

La vision de la démocratie adoptée par ce système en est une très limitée. Elle repose, essentiellement, sur le fait que les élections constituent un outil qui permet de transférer le pouvoir absolu d'un parti majoritaire à un autre, et non pas un outil avec lequel les citoyens peuvent choisir la personne qui les représentera. Ce système électoral fait en sorte que les grands partis viennent se battre dans les circonscriptions pour y gagner 51 % des voix (ou tout autre pourcentage, pourvu qu'il soit le plus haut).

Dans un contexte local, il s'agit d'une vision très tribale de la démocratie : la volonté de mon voisin de droite supplante la volonté de mon voisin de gauche; ou, à l'échelle d'un petit voisinage, la volonté de la majorité supplante donc la volonté de la minorité. Il s'agit d'une démocratie qui porte en son essence même les concepts de *victoire* et de *suprématie*. Cette vision de la démocratie suppose que le but ultime d'une élection est d'écraser les opinions divergentes et d'imposer une norme régionale : je veux *battre* le Parti vert, ainsi mon parti peut conserver sa suprématie dans ma région (comme c'est le cas de ma circonscription de Victoria)¹; je veux faire en sorte que le 40 % de ceux qui ont voté pour le Parti vert ne soient pas représenté du tout. Le but n'est pas de convaincre les autres de se rallier à mes opinions, mais d'écarter ceux qui ne pensent pas comme moi.

Dans notre contexte national, ce n'est pas le nombre de personnes qui ont choisi un tel parti ou une telle personne pour parler en leur nom qui est représenté à la Chambre des communes, mais plutôt l'opinion de majorités de chacune des circonscriptions (et parfois même des majorités de l'ordre d'à peine 30 %). Il s'agit d'un portrait franchement peu flatteur de la démocratie. La volonté du peuple devrait, à mon avis, être aussi représentative que possible de ladite volonté. L'idée que tous les votes sont égaux est laissée de côté, le système majoritaire uninominal à un tour établi plutôt que chaque personne qui a voté pour le

¹ « Federal Election Results 2015 : Victoria. » *Global News*, 7 septembre 2015, Web. 2 octobre 2016, <http://globalnews.ca/news/2147977/federal-election-2015-victoria-riding/>.

candidat sortant s'est prémuni de l'égalité du vote, point à la ligne, et les millions de gens qui n'ont pas voté du bon côté sont laissés pour compte. On parle d'un suffrage universel lorsqu'une campagne est la meilleure sur une scène géopolitique semi-arbitraire. Mais chacun d'entre nous devrait une fois pour toutes être en mesure d'exprimer son suffrage : il est temps que ceux et celles qui font partie des minorités politiques de leur région (on pourrait parler d'une minorité collective de 60 %, par exemple) y aient aussi droit.

Lorsque l'on regarde la situation dans son ensemble, un autre problème fait surface en ce qui concerne la façon dont le système majoritaire uninominal à un tour conceptualise la démocratie. L'insistance avec laquelle on cherche à créer des majorités politiques sans même obtenir un consensus populaire est une forme étrange de démocratie. Le refus des tiers partis de sombrer dans l'oubli et leur refus de permettre la domination de deux partis a d'ailleurs malmené l'idée de majorité politique telle qu'on la connaît aujourd'hui. Au Canada, il n'existe plus de vraie majorité politique, mais ce n'est pas pour autant que la démocratie en souffre.

L'idée persistante qu'un parti unique doit toujours décider de tout en est une pour le moins bizarre considérant le fait que nos alliés d'Europe, lieu de naissance de la démocratie représentative, ont une vision totalement différente du fonctionnement de la démocratie. Ils voient l'activité parlementaire comme un échange où la collaboration prend le pas sur la domination. Alors que le système majoritaire uninominal à un tour est anti-coalition, ils sont plutôt pro-domination. Le système majoritaire uninominal à un tour et la répartition des sièges qui lui est propre sont fondamentalement contraires à l'idée d'une majorité populaire véritable, et c'est pourquoi le terme coalition, autrement dit une véritable majorité, est devenu tabou pour les gouvernements du Canada.

Selon la philosophie du système majoritaire uninominal à un tour, il n'y a qu'un seul parti qui décide de tout, sans exception. Et si le résultat d'une élection ne reflète pas cette réalité, comme ce fut le cas lors des tentatives de coalition du début des années 2010, le système est alors considéré comme défaillant parce que tout le pouvoir – et l'on parle d'un pouvoir plus grand que celui que le Président des États-Unis et celui de la France possèdent – n'est pas totalement transféré à une seule instance politique (autrement dit, au premier ministre et à son cabinet). Ce type de résultat est si détesté que même si le peuple vote de la sorte, les gouvernements annulent les coalitions collaboratives. C'est ce qui explique pourquoi des élections sont déclenchées pour « régler » une situation de gouvernement minoritaire plutôt que d'essayer d'en tirer profit. Mais lorsque l'on consulte nos livres d'histoire, on réalise bien que ce sont les gouvernements de coalition qui ont créé les pensions de vieillesse, le drapeau national, et combien d'autres richesses, et tout ça parce que les gens ont été contraints à travailler main dans la main.

Le fait qu'un processus – la démocratie, la volonté du peuple – soit si étroitement lié à l'idée qu'une minorité (bien que nous la nommons majorité en raison de la répartition des sièges) décide de tout est complètement absurde. Ce qui nous mène à la conclusion suivante : si nous voulons d'un système où chaque personne du pays peut considérer qu'elle est représentée au sein d'une Chambre des communes représentative, si nous voulons d'un système où le leadership représente vraiment une majorité de citoyens (même si cela signifie pour certains qu'il faudra apprendre à collaborer), nous devons créer un nouveau système. Et c'est ce que

les humains ont fait maintes et maintes fois lorsqu'un système ne fonctionnait pas équitablement ou de manière efficace; et c'est ce qui explique pourquoi aujourd'hui nous n'utilisons plus les bœufs pour le travail de champs, et que nous ne jetons plus des femmes à l'eau pour nous assurer que ce ne sont pas des sorcières.

Système mixte avec compensation proportionnelle

Heureusement, il ne s'agit pas de bâtir ce système à partir de zéro, nous pouvons nous inspirer d'un système qui a déjà fait ses preuves dans un contexte qui ressemble au nôtre : une représentation proportionnelle à l'image de celle du gouvernement britannique de la Nouvelle-Zélande, qui est un système qui adopte une vision pluraliste de la démocratie.

Le système mixte avec compensation proportionnelle présente les avantages d'une représentation locale et d'une répartition fidèle du pouvoir à la Chambre des communes. Pour la première fois, il serait possible que notre gouvernement possède systématiquement un nombre de sièges qui reflète le suffrage, et qu'un plus grand nombre de voix se fassent entendre parce que les systèmes mixtes avec compensation proportionnelle rendent impérative la nécessité de conclure et de rompre des coalitions.

Plus de cabinets de coalitions rime avec une meilleure représentation au sein d'un gouvernement (et, si on regarde ce qui se passe en Allemagne, avec tout autant sinon plus de stabilité qu'il en existe au Canada)².

Le système mixte avec compensation proportionnelle surpasse aussi d'autres systèmes qui lui ressemblent : il encourage le peuple à véritablement choisir les politiques qu'il veut, ainsi qu'à exprimer les opinions qui lui sont chères. Dans le système que nous connaissons aujourd'hui, la priorité est donnée aux partis dont le soutien est localisé et qui possèdent de grosses machines électorales. Il suffit étrangement de 20 000 votes pour élire un député libéral, alors qu'il faut 300 000³ votes pour élire un député du Parti vert, et ce, en raison de considérations purement géographiques (ce qui est ironique si l'on considère la mission géocentrique de l'environnementalisme). Il y a fort à parier que cette réalité fait en sorte que certaines personnes ne votent pas pour un parti parce qu'à leur avis, il n'a pas de chance d'être élu (ou pire encore, parce que leur vote permettrait à un parti qu'ils n'aiment pas d'être élu), voilà qui compromet franchement le choix des électeurs.

Dans un système mixte avec compensation proportionnelle, les inquiétudes que peut susciter une stratégie de vote ne viennent pas priver le citoyen de son droit souverain de *choisir qui il veut*, il n'a pas à se résigner à voter pour un candidat en raison de contraintes géographiques ou de consensus ambiant. Un partisan libéral de Calgary n'a pas à se résigner à voter pour un candidat conservateur afin d'écarter un candidat du NPD, pas plus qu'un membre du Parti vert en Colombie-Britannique ne devrait avoir à voter pour un candidat du NPD parce qu'il ne veut pas d'un député conservateur. La représentation proportionnelle donne finalement le *choix* à l'électeur, au mépris d'une stratégie paralysante. Dans un système mixte, peu importe

² « Angela Merkel » *Wikipédia*, Wikipédia, 2016, Web, 2 octobre 2016.

³ Tiré d'un discours de Nathan Cullen, député de Skeena-Bulkley Valley, C.-B., septembre 2016.

la façon dont les gens votent, le résultat tiendra toujours compte de la façon dont les gens ont voté (et par conséquent de leur volonté) et non pas de ce que la géographie a imposé.

Classement de la performance électorale et mode de scrutin à vote unique transférable (VUT)

C'est l'accent mis sur le choix qui fait qu'un système mixte proportionnel surpasse les autres systèmes qui sont aussi à l'opposé du système majoritaire uninominal à un tour. Dans un système de classement de la performance ou de VUT, l'accent n'est pas mis sur ce que les électeurs veulent, mais sur une popularité toute relative. Le système de classement de la performance maintient systématiquement les grands partis au pouvoir tout en discréditant les minorités politiques, et ce, parce qu'il les écarte littéralement au moyen d'une machination digne d'un jeu-questionnaire. Les VUT, pour leur part, favorisent les partis centristes au détriment de la volonté politique des électeurs qui ne veulent pas voter pour l'un de ces partis (et qui voteraient, par conséquent, pour un parti qui se situerait à un extrême ou l'autre du spectre). Il est donc dans l'intérêt de *tous* les partis qui ne se situent pas au centre du spectre d'éviter les VUT.

On ne veut certainement pas remplacer un système « rigide » qui favorise la majorité régionale par un système qui favorise la norme plutôt que des opinions largement partagées (mais marginales) par plusieurs Canadiens. Les Canadiens ne devraient pas à avoir à jouer un jeu pour être entendus à la Chambre des communes. Ils ne devraient pas espérer que ceux qui les entourent aient les mêmes opinions qu'eux : nous ne voulons pas créer un système qui favorise la conformité au détriment de l'innovation. C'est pourquoi le VUT et le classement par la performance ne sauraient venir régler le problème fondamental du système majoritaire uninominal à un tour : ces systèmes ne favorisent pas le plein exercice de décision sans restriction, car cette restriction n'a pas disparu et n'est en fait devenue qu'une discrimination fondée sur le consensus plutôt que sur la géographie.

Conclusion

Dans un système mixte avec compensation proportionnelle, les gens sont libres de choisir celui ou celle qui les représentera, ils n'ont pas à se préoccuper de la géographie, comme dans un système majoritaire uninominal à un tour, ni de savoir si leur opinion sera « écartée » lors du comptage des votes parce qu'elle représente une opinion minoritaire dans leur circonscription, comme c'est le cas dans un système de classement par performance, ou encore ils n'ont pas à se résigner à voter pour un « choix de deuxième ordre » en raison du climat électoral, comme on le voit dans un VUT. La voix de tous les Canadiens se doit d'être entendue.

Le système mixte revêt un aspect de transformation : il encourage les gens à penser par eux-mêmes, et à participer activement à la démocratie en créant s'il y a lieu des partis pancanadiens ou en essayant d'avoir une influence sur l'opinion des autres. Le gouvernement ne devrait pas être élu parce qu'une masse d'électeurs passe d'un pôle à un autre tous les quatre ans principalement en raison de considérations géographiques, et le tout en ayant perdu des millions de votes. Les Canadiens ne devraient tout simplement pas avoir à approuver les décisions de différents partis alors qu'ils n'ont aucun moyen d'exprimer leur volonté véritable parce qu'ils ont peur de nuire à leurs intérêts. La politique canadienne doit rendre compte au plus près de la volonté du peuple canadien, et on ne peut entreprendre cette quête que si nous reconnaissons que le problème n'est pas simplement d'ordre logistique, mais bien fondamental.

J'ai traité ici de l'essence même de la véritable question sous-jacente à une réforme électorale, des désavantages d'un système majoritaire uninominal à un tour au sujet de cette même question, et de la suprématie relative des systèmes mixtes avec compensation proportionnelle sur le classement par la performance et sur le VUT en tant que solutions de rechange.

Pourquoi ne pas faire en sorte que ce mandat soit le dernier où un gouvernement canadien est composé par ceux qui ne représentent qu'un petit nombre de Canadiens ne provenant que d'un petit nombre de circonscriptions; que la prochaine élection soit la première au cours de laquelle les Canadiens aient vraiment la possibilité d'exprimer leur choix électoral avec une représentation qui s'approche du un pour un à la Chambre des communes, et qu'ils bénéficient d'une politique de tolérance zéro pour ce qui est d'abandonner le droit de choisir et d'être représenté par **son premier choix de candidat ou de parti**. C'est pourquoi **le comité devrait suggérer un système mixte avec compensation proportionnelle pour les prochaines élections fédérales au Canada**, et devrait le faire **tout en promettant une élection subséquente sous le même modèle après qu'une première élection au moyen de ce système ait eu lieu**.

Et, si l'on décide de suivre l'exemple des Néo-Zélandais, il ne faut pas oublier qu'il sera toujours possible d'essayer ce système d'abord une première fois, puis de tenir un référendum une fois que les gens auront eu la possibilité d'expérimenter les deux systèmes. Ne faites que penser aux enfants qui refusent d'essayer quelque chose pour une première fois, nous disons d'eux qu'ils sont « capricieux », mais lorsque c'est un adulte qui se refuse à essayer quelque chose de nouveau, il est pour sa part « sage ». Il est grand temps que le

Canada, une nation qui a l'âge d'un nourrisson si on la compare à l'Europe, commence à manger ses épinards.

« Je n'aime pas les œufs verts au jambon. Je ne les aime pas, Sam, c'est moi. »
Dr Seuss, lorsqu'il essaie quelque chose pour la première fois, 1960.

Callum McDonald, 18 ans, C.-B., Canada.
Le 2 octobre 2016